

Lettre à la comtesse Rostopchine

sur la nature et les effets du schisme et sur l'unité catholique

par Joseph de Maistre

Née en 1775, Ekaterina Petrovna Protasova devint la comtesse Rostopčîn le 10 février 1794, en épousant le comte Feodor Vasil'evic Rostopčîn (gouverneur de Moscou en 1812, face à l'invasion napoléonienne). La comtesse de Ségur sera la troisième de leurs neuf enfants.

Mêlée au courant mondain et antireligieux qui sévissait à la Cour du Tsar, elle changea radicalement d'attitude après le décès d'un ami de la famille, le Docteur Kraft, qui faisait publiquement profession d'athéisme, mais qui abjura son impiété durant sa dernière maladie. Ayant fait appeler la comtesse à son lit de mort, il la supplia de « renoncer à son erreur, d'étudier les saintes Écritures, de méditer et de prier »¹. Pour suivre son conseil, Ekaterina commença à fréquenter les offices religieux et les livres de dévotion, sans trouver une pleine satisfaction dans ce que lui procurait le clergé schismatique de l'Église russe.

La fréquentation de Joseph de Maistre, du chevalier d'Augard – émigré français – de l'abbé Surugue – curé de la paroisse française de Moscou² – et de la princesse Alexis Golicyñ, convertie au catholicisme en 1801, tournèrent son attention vers l'Église romaine.

En décembre 1809, Joseph de Maistre eut l'occasion d'adresser une longue lettre « à une dame protestante sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion ». Elle fut lue à la comtesse Rostopčîn et provoqua de sa part une nouvelle question : l'obligation de rejoindre l'Église catholique concernait-elle aussi les membres de l'Église russe, qui ne diffère de l'Église catholique que par des détails « très peu importants » de telle sorte que c'est en réalité « la même religion professée en deux idiomes différents » ?

1 — Épisode rapporté par Natalija NARYŠKINA (fille aînée de Feodor et Ekaterina), 1812 : *Le comte Rostopčîn et son temps*, Saint-Pétersbourg, éd. R. Golicke et A. Willborg, 1912, p. 177.
— Voir Daniel SCHLAFLY (traduit de l'américain par Marie-Chantal DAGRON), « De Joseph de Maistre à la *Bibliothèque rose* : Le catholicisme chez les Rostopčîn », *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 11, n°1, janvier-mars 1970, p. 93-109.

2 — Sur ce prêtre, instrument de plusieurs conversions, voir : Léon MIROT, *Un témoin de la campagne de Russie : l'abbé Adrien Surugue (1753-1812)*, Paris, Honoré Champion, 1914.

Joseph de Maistre répondit en février 1810 par la lettre qu'on trouvera ci-dessous¹.

Avant la fin de l'année, la comtesse Rostopčîn était catholique².

Le sel de la terre.



La question de la comtesse

Monsieur,

Si une religion ne diffère de l'autre que par deux points très peu importants, il me semble qu'il n'y a point d'erreur, et que l'une est aussi bonne que l'autre ; il me semble même qu'il n'y a point de schisme, et que c'est la même religion professée en deux idiomes différents.

Je ne sais, Monsieur, si j'ai bien compris vos idées ; mais je vous soumetts les miennes. Vous avez été assez bon pour me permettre de vous faire une question : si elle n'est point indiscreète, je réclame la promesse que vous m'avez faite, et j'attendrai votre réponse avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Saint-Pétersbourg, 29 janvier [10 février] 1810



La réponse de Joseph de Maistre

EN JETANT les yeux sur la question que vous m'avez adressée, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avais eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit toute l'impression que j'en attendais, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, où il s'agissait uniquement de prouver que la fameuse maxime qu'*un honnête homme ne change jamais de religion* est, dans le fait, un blasphème et une absurdité.

Vous souscrivez à cette proposition ; mais vous demandez, Madame, si deux religions (la *latine* et la *grecque*) ne différant que sur deux points très

1 — L'éditeur des œuvres du comte de Maistre lui a donné le titre : « Lettre à une dame russe, sur la nature et les effets du schisme, et sur l'unité catholique ». Mais le P. Rouet de Journal confirme qu'elle fut adressée à la comtesse Rostopchine (M.J. ROUET DE JOURNAL S.J. *Une Russe catholique, Madame Swetchine*, Paris, Bonne Presse, 1929, p. 93, n. 1).

2 — Dans sa *Vie du comte Rostopchine, gouverneur de Moscou en 1812* (Paris, Bray et Rétaux, 1871, p. 163), Anatole de Ségur date la conversion de sa grand-mère de 1806. Mais le récit de Natalija Naryškina confirme la date de 1810.

peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que sur l'idiome ?

Y a-t-il des dogmes sans importance ?

Ceci particularise tout à fait la question. Je tiens pour accordée la thèse générale : qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre. Toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le Grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est pas nouvelle. Elle se présente naturellement à tout esprit conciliant comme le vôtre, Madame, qui voudrait réunir ce qui est divisé ; ou à tout esprit alarmé, peut-être encore comme le vôtre, qui voudrait se tranquilliser ; ou, enfin, à tout esprit arrogant et obstiné, très différent du vôtre, qui a l'étrange prétention de choisir les dogmes et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Église-mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savait fort bien ce que c'était qu'un dogme *vrai* ou un dogme *faux* ; mais que jamais elle ne comprenait ce que c'était qu'un dogme *important* ou *non important* parmi les dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Si l'empereur de Russie ordonnait, par exemple, que tout homme voulant se rendre de l'Amirauté au couvent de Newski, serait obligé de tenir la gauche des arbres de la Perspective¹, sans jamais pouvoir passer ni dans l'allée même, ni dans la partie droite de la rue, il pourrait sans doute se trouver une tête fausse qui dirait : *C'est un ukase, je l'avoue, mais il n'est pas important ; ainsi je puis bien marcher à gauche.* A quoi tout bon esprit répondrait : *Mon ami, tu te trompes de deux façons : d'abord, comment sais-tu que cet ordre n'est pas important, et que l'empereur n'a pas eu pour le publier des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier ?* (Observation, pour le dire en passant, qui est péremptoire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine.) *D'ailleurs, s'il n'importe pas qu'on passe à droite ou à gauche de la Perspective, il importe infiniment que personne ne désobéisse à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important ; car, chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.*

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu, avant la décision, qu'on croie que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ou du Père par le Fils ; mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé : autrement il n'y aura plus d'unité ni d'Église. Sous ce point de vue, l'Église grecque est aussi séparée de nous que l'Église protestante ; car si le

1 — La Perspective Newski est l'artère principale de Saint-Petersbourg. (NDLR.)

gouvernement d'Astracan ou de Saratof se sépare de l'unité, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe peu qu'il retienne la langue de l'empire, plusieurs et même toutes les lois de l'empire, il ne sera pas moins étranger à l'empire russe qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Église universelle doit avoir une autorité monarchique

L'Église catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire. Elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque depuis la plus petite corporation de village, jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix à douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter des malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prieure ; et c'est encore une vérité à la portée de l'homme le plus borné : que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire et plus il doit être fort et unique, de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique. Pourquoi donc l'Église catholique (c'est-à-dire universelle), serait-elle exempte de cette loi générale ou naturelle ? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que, pour la moindre question de discipline, il faille consulter ou même assembler les évêques de Rome, de Mexico, de Québec, de Moscou.

Aussi les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans l'Église sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clair. S'il était permis d'établir des degrés d'importance parmi les choses d'institution divine, je placerais la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière. Je veux parler de l'Église anglicane, qui a conservé une dignité et une force étrangères à toutes les autres Églises réformées uniquement parce que le bon sens anglais a conservé la hiérarchie ; sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette Église un argument que je crois sans réplique : *Si vous croyez (lui a-t-on dit) la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'Église anglicane qui n'est qu'un point, comment ne le serait-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Église universelle ?* Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Comment juger du schisme

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance ; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'il-légitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers sans aucune forme d'administration, et qu'il s'agisse de lui en donner une : que diraient les hommes sages chargés de cette grande œuvre ? Ils diraient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille : « C'est un gouvernement comme un autre : il faut le remettre à tous, à quelques-uns, ou à un seul. La première forme est impossible ; il faut donc nous décider entre les deux dernières. » Et si l'on s'entendait tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales et les coutumes, avec des états généraux pour les grandes occasions, composés d'un souverain qui serait le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal, et d'un tiers-état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or, c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Église depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople, en 869, où la dernière acclamation fut : *A la mémoire éternelle du pape Nicolas ; jusqu'à celui de Trente, où les Pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : Salut et longues années au très-saint père, au souverain pontife, à l'évêque universel !*

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, que non seulement nul particulier, mais encore nulle section de l'empire n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un et qui est tout.

Si quelqu'un demandait, en Angleterre, ce qu'il faudrait penser d'une province qui refuserait de se soumettre à un *bill* du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclaterait de rire. On dirait par acclamation : *Où donc est le doute ?* La province serait révoltée ; il faudrait publier la loi martiale et y envoyer des soldats ou des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse ; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté hors de la communauté, qu'il a voulu dissoudre.

Il faut nécessairement une autorité incontestable

On raisonne souvent sur et même contre l'infaillibilité de l'Église, sans faire attention que tout gouvernement est infaillible, ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther criait si haut dans l'Allemagne : *Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque, et je me soumettrai*, et lorsque les princes mêmes applaudissaient à cette belle prétention, non-seulement Luther était un révolté, mais de plus il était un sot ; car jamais le

souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule, mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le souverain peut se tromper, de manière que l'infailibilité qu'on lui accorde n'est qu'une *supposition* (qui a cependant toutes les forces de la réalité) ; au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infailible *au pied de la lettre*, car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Église à des élus d'un ordre supérieur, s'il n'avait pas donné l'infailibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'aurait rien fait, il aurait fait moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or, tous les chrétiens partent du principe que l'institution est divine, et comme on ne peut manifestement durer que par l'infailibilité, soutenir que son gouvernement a pu se tromper, c'est très évidemment soutenir qu'elle est divine *ET* qu'elle ne l'est pas.

Rien de plus illogique que le schisme

Que disait votre Photius dans la fameuse protestation qu'il écrivait, au 10^e siècle, contre la décision du concile de Constantinople ?

Nous ne connaissons ni Rome, ni Antioche, ni Jérusalem, ni tous les autres juges, quand ils jugent comme ils font en cette assemblée contre le droit et l'équité, contre la raison naturelle et contre les lois de l'Église ; nous ne connaissons d'autre autorité que ces lois.

Que disaient les législateurs calvinistes de l'Angleterre, au 16^e siècle ?

L'Église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antioche s'est trompée, celle d'Alexandrie s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée, même dans les matières de foi. Les conciles généraux ont erré de même, il n'y a donc de véritable règle que la parole de Dieu. [Voyez les *XXXIX articles* de l'Église d'Angleterre, dans le livre des *Common Prayers*, et ailleurs.]

Vous voyez, Madame, que le schisme est toujours le même ; il peut bien changer de langue, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique. Imaginez des hommes qui diraient :

— Nous ne connaissons ni juges ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugeront comme ils le font trop souvent contre les lois de l'empire. Nous ne connaissons d'autres juges que ces lois.

La police s'est trompée, les juges se sont trompés, toutes les classes du sénat prises à part se sont trompées, le plenum même s'est trompé : il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur.

Nous avons un code. Dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison, sans recourir à des juges ignorants, passionnés ou faillibles comme nous.

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc, le schisme heurte de front les principes les plus évidents de la logique : il est contraire à celui de tous les gouvernements et radicalement inexcusable.

Sans doute que lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté. Ah ! je le crois. Quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort ? C'est une contradiction dans les termes ; car du moment où elle dirait : *J'ai tort*, elle cesserait d'être révolte.

Mais remontez aux temps qui ont précédé, et vous trouverez dans les actes même de la révolte des armes pour la combattre.

- N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas I^{er}, en 869, pour faire confirmer son élection ? L'empereur Michel demander à ce même pape des légats pour réformer l'Église de Constantinople ? Et Photius lui-même tâcher encore, après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII, pour en obtenir la confirmation qui lui manquait ?

- N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople, en corps, recourir au pape Étienne, en 886, reconnaître solennellement sa suprématie et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon une dispense pour le patriarche Étienne, frère de cet empereur, ordonné par un schismatique ?

- N'a-t-on pas vu l'empereur Romain, qui avait créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir, en 933 au pape Jean XII, pour en obtenir les dispenses nécessaires et lui demander en même temps que le pallium fût accordé par lui au patriarche, ou pour mieux dire, à l'Église de Constantinople, une fois pour toutes, sans qu'à l'avenir chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour ?

- N'a-t-on pas vu l'empereur Basile envoyer encore des ambassadeurs, en 1019, au pape Jean XXII, pour en obtenir le titre de patriarche œcuménique à l'égard de tout l'Orient, comme le pape en jouissait sur toute la terre ?

Étranges contradictions de l'esprit humain ! les Grecs reconnaissaient la souveraineté, en lui demandant des grâces ; puis ils se séparaient d'elle parce qu'elle leur résistait : c'était la reconnaître en la rejetant.

L'aveu implicite

Et prenez bien garde, Madame, qu'en rejetant cette souveraineté ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre Église, si fière et si

dominatrice ; de manière que toutes les Églises sont demeurées *acéphales*, comme dit l'École, c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure pour les maintenir dans l'unité ; tant la suprématie du pape était incontestable. Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un *empire* de Russie, mais point d'*empereur* de Russie ; ce qui est tout à fait ingénieux.

Plus d'une fois, Madame, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société, avec une gravité digne de la plus profonde compassion, que ce n'est point l'Église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Autant vaut précisément dire que Pougatchev ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire Catherine se révolta contre Pougatchev ¹.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs : l'orgueil de l'Église romaine, les abus, les innovations, le despotisme, la corruption, etc. ; et je donne le défi solennel à toute l'Église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur le champ avec une précision mathématique contre Catherine en faveur de Pougatchev.

Les suites logiques et nécessaires du schisme

C'en est assez, Madame, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre clairement la coupable déraison du principe sur lequel repose le schisme ; il me reste une tâche encore plus importante c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes, que vous êtes bien éloignée de connaître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets. La vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est à peine perceptible sous la lentille du microscope : cependant la mort y passe commodément.

Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élançait dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre. Alors l'orgueil a beau crier : *Il n'y a point de mal, tout va bien*. Laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connaître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connaître toute l'excellence de l'ordre qu'il détruit.

¹ — Iemelian Ivanovitch Pougatchiov (~1742-1775) se révolta contre l'impératrice Catherine II en 1773.

Les trois caractéristiques de l'Église mère

Si vous comparez en masse toutes les Églises séparées avec l'Église mère, vous serez frappée de la différence. Celle-ci se distingue par trois grands caractères, qui sautent aux yeux des moins attentifs : la *persuasion*, l'*autorité* et la *fécondité*.

1. — *La persuasion*. La devise éternelle de l'Église est le mot du prophète : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé*. Sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer. Le doute, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, n'habite point la cité de Dieu ; et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus grande importance : c'est que, dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude ; tandis que parmi nous la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si contagieux que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais il ne cesse d'enseigner, et je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit de prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, et qui semblent n'appartenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins cependant de je ne sais quelle sève divine qui pénètre dans le cœur, et de là dans l'esprit ; au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savants ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2. — *L'autorité*. A la fin du sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Écriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables :

Or, le peuple était ravi de sa doctrine ; car il ne les enseignait pas comme ses docteurs, *MAIS COMME AYANT LA PUISSANCE*.

Examinez la chose de près, Madame, et vous verrez que le divin législateur a transmis ce privilège (autant du moins que le souffre la nature humaine), au ministère qu'il a établi sur la terre.

Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne : si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle comme ayant la puissance.

Ce caractère est un des mieux aperçus par la conscience universelle, qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres, et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a, dans cette capitale, des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes, bien plus contraires que nous à la foi du pays : qui jamais s'est embarrassé de ce

qu'ils disent ? Il en est bien autrement des catholiques ; ils ne peuvent dire un mot, ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution ; car toute religion fausse sent qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3. — *La fécondité.* Comment cette religion, qui est la fille de Dieu, ne participerait-elle pas à la puissance créatrice ? Considérez-la depuis son établissement, jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites. Aucune peine, aucun danger ne l'effraye : elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonais ; et, sans les entraves que lui jettent d'aveugles gouvernements, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteraient ses entreprises et ses succès. Tantôt elle travaille sur elle-même et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissements tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

Le point commun à tous les dissidents : un manque d'autorité

En vous montrant les trois caractères de l'Église, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante, que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement ; or, cette conscience enseigne à tout homme qu'il serait souverainement déraisonnable de vouloir s'arroger le droit de se séparer d'une Église quelconque, et de refuser ce même droit à une autre. Si le Grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnaître la suprématie de Rome au 9^e siècle, de quel front condamnerait-il le protestant qui a usé du même droit dans le 16^e ? De quel front condamnerait-il son propre frère, qui refuserait de croire leur mère commune ? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les Églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence, semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce.

Elles se tolèrent mutuellement, à ce qu'elles disent ; et pourquoi non ? Dans le fond, cependant, ce beau mot de *tolérance* n'est qu'un synonyme honnête de celui d'indifférence. Jamais, depuis leur séparation, il ne leur est arrivé de faire des conquêtes. A peine ont-elles osé l'entreprendre ; ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout à fait insignifiants. Le ministère, dans ces Églises, n'a pas l'autorité qui lui serait nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares. Il n'a pas même celle dont il aurait besoin à l'égard de ses propres ouailles ; et la raison en est simple, car, en s'examinant lui-même, il s'aperçoit, d'une manière plus ou moins claire, qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a point d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute opinion se trouve renvoyée au jugement particulier ; or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne ? Et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux ? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignants et les enseignés ; à la défiance succède le mépris ; insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société. Il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent pas de passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Plus d'unité, donc plus d'Église

Il peut y avoir, dans ce genre, des différences en plus ou en moins ; mais le principe est incontestable. Dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute agrégation se dissout. Il y a bien des Églises, mais plus d'Église ; il y a bien des évêques, mais plus d'épiscopat. Ces mots d'*Église orientale* ou d'*Église grecque* ne signifient rien du tout. Il est faux que l'Église de Russie appartienne à la grecque. Où est le lien de coordination ? Quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe ? L'archevêque d'Épire, envoyé par l'empereur de Russie, va prendre possession dans ce moment de l'archevêché de Moldavie : le siège de Constantinople ne s'en mêlera aucunement. Si demain le sultan reprenait la Moldavie, il chasserait l'archevêque et en introduirait un autre. Tous ces évêques ainsi indépendants d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets d'une autorité temporelle qui leur commande comme à ses soldats ; tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leurs cœurs ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien. Et comment les estimerait-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes ?

Ainsi donc, plus de pape, plus de souveraineté ; plus de souveraineté, plus d'unité ; plus d'unité, plus d'autorité ; plus d'autorité, plus de foi. Je parle en général, en considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les Églises séparées ; par où vous voyez, Madame, ce qu'il en est de ces points de différence qui vous paraissent légers.

Le schisme entraîne toujours d'horribles abus

Mais je laisserais échapper la plus importante considération, si je négligeais de vous faire apercevoir un autre anathème particulier aux Églises simplement schismatiques, et qui mérite toute votre attention. Il vaut bien

mieux nier les mystères qu'en abuser ; et, sous ce point de vue, vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestants.

Les sacrements étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et rigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale. Je ne veux point fouiller cet ulcère, ni même le découvrir entièrement : je me contente de l'indiquer.

Que faut-il faire ?

Vous voyez, Madame, à quel point nous différons. Vous croyez que nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion ; et moi je crois que vous êtes catholique précisément comme un citoyen de Philadelphie est Anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne crois pas que, pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale ; le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci : Que faut-il faire ? Or, sous ce point de vue, l'avantage du Grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne saurait presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme. Par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle ; de manière que, s'il avait eu le bonheur de reconnaître la vérité, sa conscience devrait souffrir excessivement. Mais vous, Madame, vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons ; vous recevez le même pain que nous. C'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourrait imaginer un temps où la conscience se trouverait véritablement embarrassée. Mais nous sommes loin de ces épreuves, et, dans ce moment, je ne puis que vous rappeler la fin de ma *Lettre à une dame protestante*. La modestie, la réserve, et tout ce que nous appelons mesure, étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies, et pour ainsi dire retentissantes, n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut ; mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très rares. En général, le bruit n'est pas votre affaire, car vous ne pouvez pas trop vous donner en spectacle sans affaiblir une opinion dont vous avez besoin.

Les devoirs, ainsi que les vérités, ne pourront jamais se trouver en opposition réelle : il y a entre eux une certaine subordination qui peut varier avec les circonstances. Quelquefois le martyr est un devoir, et quelquefois la simple confession est une faute. S'il est ordonné de braver la persécution, il est défendu de la provoquer. Enfin, Madame, on ne doit pas tout à l'autorité politique, rien n'est plus incontestable ; mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose. Lorsque Naaman, général et favori du roi de Syrie, eut abjuré l'idolâtrie entre les mains du prophète Élisée, il lui dit :

Jamais je ne sacrifierai à un autre Dieu que le vôtre ; mais il y a une chose pour laquelle je vous supplie de le prier pour votre serviteur. Lorsque le roi, mon seigneur, entre dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur mon bras, si je m'incline lorsqu'il s'inclinera lui-même, que le Seigneur me le pardonne !

Le prophète lui répondit : *Allez en paix* ¹ !

Agréez, Madame, ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurais voulu me resserrer davantage ; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu : Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.

Je suis, etc.



Annexe : face au Tsar

LA COMTESSE ROSTOPCHINE n'était pas femme à se contenter de demi-mesures. Dès qu'elle comprit la nécessité de rejoindre l'Église catholique, elle alla faire son abjuration dans les mains de l'abbé Surugue et fréquenta assidument la paroisse catholique Saint-Louis des Français.

Chaque jour elle se rendait à l'église en voiture. Un matin, sous le règne de Nicolas, se présente en grand uniforme un officier de police.

Madame la comtesse – lui dit-il – je viens de la part du gouverneur [de Moscou]. Hier, un avis officieux vous a été donné ; celui que je vous apporte aujourd'hui est officiel. Son Excellence vous prie de veiller davantage sur vos faits et gestes, parce que si vous continuiez ces manifestations catholiques, M. le gouverneur se verrait obligé d'en écrire à l'empereur.

La réponse fut immédiate : *Dites au gouverneur que je vais écrire moi-même au Souverain, et le faire aujourd'hui même.* Et elle écrivit à l'empereur :

¹ – 2 R 5, 18.

Sire,

Le gouverneur de Moscou me menace de prévenir Votre Majesté que je suis catholique et que je vais tous les jours ostensiblement à la messe à l'église catholique, en voiture, comme j'ai l'habitude de le faire depuis que j'ai eu le bonheur de quitter le schisme pour entrer dans le sein de la véritable Église.

En agissant ainsi, j'use d'un droit que me donnent et le bon sens et la loi. Je ne fais rien d'extraordinaire, et rien n'est plus loin de ma pensée que de vouloir irriter qui que ce soit par une ridicule ostentation.

Je ferai donc comme par le passé.

Votre Majesté peut, si elle le veut, me faire arrêter comme coupable d'être et de me montrer catholique ; elle peut confisquer mes biens et me faire conduire en Sibérie : tout m'est parfaitement égal. Ce qu'elle ne pourra jamais faire, c'est de m'empêcher de suivre ma conscience, de me faire abandonner ma foi et de me détourner du service de mon Dieu.

Sire, prenez garde à vous. Dans quelques années vous mourrez comme tout le monde, vous serez jugé et si le souverain Maître vous trouve, comme vous l'êtes en ce moment, hors de son Église, qui est la Sainte Église catholique, apostolique, romaine, il vous condamnera, et votre puissance actuelle ne vous empêchera pas d'aller en enfer.

Que Votre Majesté y songe sérieusement, il y va de son salut.

La lettre partit, fut remise à l'empereur Nicolas, et cette intrépidité conquit la liberté de ses pratiques religieuses ¹.



1 — Oraison funèbre de Mgr de Ségur, dans *Cœuvres de Mgr de Mermillod*, p. 253-254